



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

- Séance du 19 juin 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal de la commune de Seyses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seyses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 19

**Absents avec
procuration : 10**

**Absents sans
procuration : 0**

Votants : 29

Date de convocation : 13/06/2025

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
20/06/2025**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Vincent SOUBIRON, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Absents
excusés avec
procurations :** Magali PATINET à Didier ZERBIB, Françoise BARRERE à Marie-Ange KOFFEL, Orlane LABAT à Philippe STREMLER, Morgane CARRA à Xavier BERLUTEAU, Valentin DE MUER à Malika BENSOUCI, Nathalie CHARLES-SALMON à Vincent SOUBIRON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Elodie ALBA à Philippe RIGAL, Emeline ROLLAND à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ.

Secrétaire : Magalie GRANDSIMON

<p>N° DEL/2025-4-03</p> <p>Attribution d'une subvention de roulement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</p>	<p>Afin de lui permettre de fonctionner, le Conseil Municipal peut prévoir le versement d'une subvention au CCAS, ce dernier ayant très peu de recettes propres.</p> <p>Pour rappel, ce montant était de 79 000 € en 2024, 85 083 € en 2023, et 77 000 € en 2022. Cette subvention permet notamment au CCAS de prendre en charge le salaire des agents mis à disposition par la commune (la Directrice et un agent administratif à mi-temps). Précédemment, la subvention annuelle était votée lors de la même séance que celle du vote du budget, mais cela nécessitait de se baser sur un besoin prévisionnel.</p> <p>Pour 2025, il est proposé de prévoir dans un premier temps une subvention de roulement qui permettra au CCAS de fonctionner avec une trésorerie suffisante, et de prévoir une subvention complémentaire au Conseil Municipal de décembre sur un montant qui correspondra au besoin réel.</p> <p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -D'attribuer une subvention de roulement de 40 000 € au CCAS sur le budget 2025, -D'indiquer que le mandat sera effectué sur l'article 657362 « subventions aux organismes publics, CCAS », et que les inscriptions budgétaires au chapitre 65 seront suffisantes pour permettre cette dépense.
---	--

N° DEL/2025-4-03

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



Secrétaire de séance
Magalie GRANDSIMON